

## **Type de réunion**

### **Réunion d'école publique**

#### **13 Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

##### Constats

- Inscription administrative des enfants à l'entrée à la Maternelle sans prise d'informations concernant leurs troubles éventuels : Mise en difficulté des maîtres d'accueil.
- Selon les textes, l'enseignant doit dépister et le corps médical doit diagnostiquer :
  - Manque d'outils de dépistage pour l'enseignant excepté ses yeux et ses oreilles,
  - Collaboration insuffisante avec le corps médical ;
  - Difficulté de diagnostiquer certains troubles chez les jeunes enfants (hyperactivité...).
- 10 à 15% des élèves en grande difficulté par rapport à l'apprentissage de la lecture.
- Demandes de consultations en pédopsychiatrie plus importantes chez les enfants du C.P. et de la 6<sup>ème</sup> (Classes charnières).
- Insuffisance flagrante d'enseignants spécialisés (Maîtres E, Maîtres G, Psychologues Scolaires, Maîtres Spécialisés à l'Intégration).
- Absence de personnel de santé sur de nombreux secteurs (Infirmières et Médecins Scolaires, Assistantes Sociales).
- Effectifs non réduits pour les classes accueillant des élèves en grande difficulté.
- Manque de temps de l'enseignant dans la classe pour les enfants qui auraient besoin d'une écoute particulière.
- Meilleure évolution des enfants ayant fait 4 années de maternelle.
- Stigmatisation moindre des élèves en grande difficulté dans un classe à plusieurs niveaux.
- Difficulté pour certains enseignants de signaler les élèves en difficulté : culpabilité du maître.
- Communication souvent difficile entre les parents d'enfants en grande difficulté et les enseignants.
- Forte angoisse de certains parents d'enfants en grande difficulté lors des Equipes Educatives.
- Rencontres parents, enseignants et R.A.S.E.D. très utiles pour permettre de mieux comprendre les difficultés de l'enfant.

##### Propositions

- Créations de postes supplémentaires d'Enseignants Spécialisés et Psychologues Scolaires.
- Rattachement aux Ecoles de personnel paramédical (psychomotriciens, orthophonistes, assistantes sociales) et médical (infirmières et médecins de santé scolaire) pour un dépistage et un suivi plus efficace des élèves en grande difficulté.
- Mise en place en collaboration avec le personnel médical et paramédical d'outils de dépistage pour les enseignants et le personnel spécialisé.
- Institutionnalisation d'un temps de concertation pour permettre les échanges entre les différents partenaires intervenant auprès de l'enfant.
- Repenser le fonctionnement des Equipes Educatives et l'accueil des parents d'enfants en grande difficulté.

#### **14 Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?**

D'un commun accord, les enseignants sont favorables à l'intégration des élèves handicapés ou atteints de maladie grave. En effet, celle-ci est très important pour développer un comportement citoyen : l'acceptation de la différence, la tolérance, l'entraide..., mais elle ne doit pas se faire n'importe quand et n'importe comment car un certain nombre de constats ont été faits sur le terrain.

##### Constats

- Difficulté des parents à signaler les troubles de leurs enfants lors de l'inscription à l'école.

- Difficulté de communication entre les parents et les enseignants autour du handicap de l'enfant.
- Difficultés de diagnostiquer certains troubles (autisme, hyperactivité, dyslexie).
- Cloisonnement trop important entre les différentes structures accueillant les jeunes enfants (crèches, P.M.I., C.A.M.S.P.), l'école et le corps médical.
- Impossibilité d'intégrer certains enfants trop lourdement handicapés et manque de structures pour accueillir ces enfants.
- Insuffisance notable de matériel spécifique permettant une meilleure évolution de certains enfants handicapés (Ordinateurs portables, appareils auditifs...).
- Insuffisance de l'aménagement des locaux d'accueil (Rampes d'accès, sanitaires, mobilier...).
- Absence de formation des enseignants de classes ordinaires accueillant des élèves handicapés.
- Formation inexistante pour le nouveau personnel qui accompagne ces enfants (A.V.S. et Aides Educateurs).
- Nomination d'enseignants non spécialisés sur des postes de C.L.I.S. lorsque ces postes ne sont pas pourvus en raison du manque de personnel spécialisé.
- Existence des Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.) à l'école permettant de régler les problèmes inhérents à l'intégration d'enfants malades, quelque soit la gravité de la maladie.

#### Propositions

- Implication plus importante de l'Education Nationale pour l'équipement en matériel spécifique à certains handicaps.
- Dégagement, par les Municipalités, de moyens supplémentaires financiers et matériels pour l'aménagement des locaux d'accueil de ces enfants.
- Formation initiale et continue des enseignants autour de l'accueil des élèves handicapés ou atteints de maladie grave.
- Mise en place d'une large réflexion sur le concept « d'intégrabilité ». (Jusqu'où peut-on aller dans l'intégration ? Quels sont les enfants intégrables ?...)
- Formation des enseignants à la relation avec l'autre, à la gestion du stress, au concept très important de l'estime de soi.
- Formation des Auxiliaires de Vie Scolaire (A.V.S.) avant d'intervenir auprès de l'enfant.
- Réduction des effectifs des classes accueillant des enfants handicapés.
- Création de structures *publiques* permettant l'accueil des enfants lourdement handicapés car « *Ces enfants sont des citoyens de la République et la République ne s'occupe pas d'eux* » (Dixit parent d'enfant handicapé).
  - Création de postes d'éducateurs spécialisés formés et payés par l'Education Nationale.
  - Augmentation du nombre de maîtres spécialisés à l'intégration individuelle et collective pour une prise en charge plus efficace des élèves.

### 17 : Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'école ?

« Pour avoir des élèves heureux, il faut des enseignants heureux » et donc penser aussi à l'amélioration de la qualité de vie de ces derniers.

#### Constats

- Locaux souvent non accueillants, vétustes, infrastructures insuffisantes ou inexistantes (cour exiguë, espaces de jeu réduits).
- Locaux souvent mal adaptés à l'accueil des petits.
- Investissement financier des enseignants important pour améliorer le cadre de vie des enfants.
- Budget alloué à l'école différent d'une Municipalité à l'autre d'où une inégalité de traitement des enfants scolarisés.
- Mobilisation insuffisante des Comités de Parents au niveau des instances pour faire accélérer le traitement de certains dossiers.
- Etudes déjà réalisées en Martinique sur les rythmes biologiques des enfants par les Dr Testu et Montagnet, résultats connus, expérimentations menées pour aménager les rythmes scolaires dans trois écoles du département en vue d'une généralisation, puis abandonnées dans deux écoles sur 3 malgré des résultats concluant faute de budget.
- Existence de Contrats Educatifs Locaux (C.E.L.) permettant l'encadrement des élèves par des intervenants extérieurs pendant l'interclasse.
- Trop peu de Classes Passerelles (2) pour les enfants de 2 ans n'ayant jamais bénéficié d'un accueil en collectivité.

- Difficulté de plus en plus grande de faire des sorties scolaires à cause de problèmes de responsabilité pénale.

### Propositions

- Sensibilisation des élus locaux à l'importance de l'Education des jeunes enfants pour que celle-ci devienne une de leurs priorités.
- Attribution d'un quota identique pour chaque enfant scolarisé quelque soit la municipalité.
- Refus de la décentralisation et désir de rester dans le système national qui garantit l'égalité de traitement de tous les enfants scolarisés.
- Création de Classes Passerelles reconnues comme étant facteur de réussite surtout dans les quartiers difficiles où les enfants sont peu stimulés.
- Formation du personnel qui encadre les enfants pendant l'interclasse.
- Augmentation du budget réservé aux C.E.L.
- Nomination d'un adulte supplémentaire dans chaque école, non chargé de classe, et formé à l'écoute des enfants et des adultes de l'école.
- Généralisation de l'expérimentation faite en Martinique pour respecter les rythmes biologiques de l'enfant.
- Améliorer les conditions de travail des enseignants (locaux, matériel, nomination, salaire, temps de travail).
- Reconnaissance de la fonction enseignante.
- Allègement des aspects administratifs (demandes intempestives de projets) pour permettre une plus grande ouverture sur l'extérieur.
- Clarification des aspects juridiques pour faciliter la tâche des enseignants.

## **22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?**

### Constats

- Insuffisance de la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui était de 3 ans dans les années 80 et qui n'est plus que d'une année.
- Formation des enseignants spécialisés de plus en plus réduite avec la mise en place des formations sur site.
- Présence d'enseignants non formés sur des Classes d'Intégration Scolaire.
- Nomination d'enseignants débutants sur des postes difficiles.
- Difficulté de maintenir la polyvalence des enseignants du premier degré face à une demande de compétence accrue dans tous les domaines ;
- Manque d'aide dans les classes, surtout pour les enseignants débutants qui ne voient pas assez souvent les conseillers pédagogiques.
- Stages de formation continue nettement insuffisants et de plus en plus souvent annulés par manque de remplaçants dans les classes ou faute de budget.
- Formation personnelle des enseignants sur leur temps libre pour pallier les insuffisances de la formation continue.
- Formation en informatique et en anglais quasi inexistante.
- Manque d'impartialité des Inspecteurs vis à vis de certains enseignants dans une petite île où tout le monde se connaît ce qui pourrait entraîner des injustices en cas d'avancement uniquement au mérite.
- Difficulté des enseignants à travailler en équipe.
- Pas de plan de carrière pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
- Existence de quatre grilles de salaire pour des personnel ayant la même fonction :
  - Grille des instituteurs recrutés au niveau du Bac ;
  - Grille des professeurs des écoles recrutés au niveau de la Licence et des instituteurs ayant réussis au concours interne de Professeurs des Ecoles ;
  - Grille des instituteurs ayant accédé au corps des professeurs des écoles sur liste d'aptitude ;
  - Grille des Hors Classe.
- Accession trop tardive (en fin de carrière) aux derniers échelons de la grille de salaire et trop rarement à la Hors Classe.
- Différence d'heures de travail et de salaire entre les enseignants du 1<sup>er</sup> degré et ceux du 2<sup>nd</sup> degré : ce sont ceux qui font le moins d'heures qui gagnent le plus.

## Propositions

- Mise en place d'une véritable formation « professionnalisante » sur 4 ans pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré afin d'éviter que certains jeunes ne choisissent cette profession par défaut.
- Formation des enseignants spécialisés sur 2 ans comme par le passé.
- Formation des enseignants sur la gestion du stress, l'autorité, la discipline... (Formation initiale et continue).
- Formation des enseignants sur le travail en équipe.
- Formation continue avec des intervenants d'envergure nationale et internationale.
- Introduction de l'enseignement du créole et de la culture créole à La Martinique.
- Intervention de spécialistes dans les formations initiale et continue : psychomotriciens, orthophonistes, psychologues, pédopsychiatres...).
- Augmentation du nombre d'heures de stage de formation continue.
- Création de plus de postes de conseillers pédagogiques pour qu'ils soient plus présents sur le terrain.
- Généralisation de la mise en place de postes protégés sur 2 ans pour les enseignants sortants de l'I.U.F.M.
- En finir avec l'unicité du maître de la classe, surtout au cycle 3, pour une meilleure préparation des élèves à l'entrée au collège.
- Avantages plus importants donnés aux enseignants nommés sur des postes difficiles pour inciter les plus expérimentés à demander ces postes.
- Possibilité de faire une pause d'une année en occupant un poste administratif à un moment de la carrière.
- Nomination d'enseignants de proximité pour remplacer les personnels souhaitant faire une pause.

---

## Trois priorités pour l'Ecole

**1** Généralisation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires prenant en compte les rythmes biologiques de l'enfant (Expérimentation déjà faite en Martinique).

**2** Formation initiale « professionnalisante » sur 4 ans des enseignants du premier degré.

**3** Création de postes supplémentaires d'enseignants spécialisés pour la prise en charge des élèves en difficulté et en intégration.